



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2023.03

**DECISION N° N 2023-03 DU 7 FEVRIER 2023 PORTANT NOMINATION
A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG**

Le Président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Etablissement Français du Sang,

DECIDE

Article 1^{er} - Monsieur Didier BAICHERE est nommé Directeur de la stratégie sociale à compter du 13 février 2023.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 7 février 2023,

M. François TOUJAS
Président de l'Etablissement Français du Sang